la démocratie et la vraie force sociale. Nous ne voulons que des abonnés qui deviennent des amis des correligionnaires, pourrais-je dire, ayant sur toutes les questions importantes une opinion commune et bien nette, de telle sorte qu'au jour de l'exécution, ils sauraient l'appliquer, et que l'on trouverait parmi eux un personnel capable d'opérer les réformes qu'on promet toujours et que notre parti, s'il était victorieux, devrait accomplir.»

Ainsi donc, s'il fallait en croire le nouvel inspirateur du boulangisme, nous serions menacés, dans un avenir plus ou moins éloigné, du gouvernement des abonnés de la *Voix du Peuple*.

Ce n'est peut-être ni très dangereux, ni surtout très prochain.

En tout cas, voici le phénomène historique qu'on a dénommé le boulangisme entré dans une phase nouvelle. A l'ère du tapageur et coûteux camelot va succéder l'ère de la propagande clandestine et économique.

On fait ce qu'on peut !

Le Mouvement gréviste

Les Ardoisiers d'Angers

Angers, 25 juillet. — Une grève a éclaté mercredi soir dans les ardoisières de Trélazé.

Les ouvriers des ardoisières sont classés en deux catégories : Les ouvriers d'à-bas, qui extraient les pierres, et les ouvriers d'à-haut, qui les débitent. Ces derniers sont les fendeurs d'ardoises.

Cent fendeurs d'ardoises se sont mis en grève à la carrière du Pont-Malembert; le motif est une demande d'augmentation de salaire de 50 centimes par jour. Ces ouvriers employés à la tâche peuvent gagner environ 2 fr. 50 par jour. Ils réclament un tarif qui élèverait le salaire de la journée à 3 francs. Les directeurs ont opposé un refus à leur demande et le travail des fendeurs ayant cessé aussitôt, ils ont fermé les ateliers d'à-bas.

D'ailleurs, aucun désordre n'a eu lieu et n'est à craindre, mais il se pourrait que la grève s'étendit à toutes les ardoisières.

Situation grave en Espagne

Madrid, 25 juillet. — Le mouvement gréviste dans la Catalogne prend des proportions menaçantes. De nombreuses troupes ont été envoyées à Barcelone. Les ouvriers persistent à ne reprendre le travail que si les patrons promettent de respecter les contrats établis et de laisser rentrer dans leurs ateliers les ouvriers congédiés.

Le général Martinez Campos va arriver à Barcelone avec des pouvoirs extraordinaires. On croit qu'il proclamera l'état de siège dans toute la Catalogne.

Madrid, 25 juillet. — A Manresa, les délégués des ouvriers ont conféré avec le maire sur les bases à adopter en vue d'arriver à une entente entre les patrons et les ouvriers.

D'après ces bases, les patrons reconnaîtraient l'association ouvrière et reprendraient les ouvriers congédiés. On croit que les patrons repousseront ces conditions.

Les ouvriers fileurs, tisseurs et appréteurs se sont réunis pour protester contre les arrestations qui ont été faites.

Pour des Français !

LES FÊTES

A CAMBRAI

La Fanfare des *Amis Réunis* vient de prendre l'initiative d'une fête de bienfaisance, qui fait le plus grand honneur à cette Société et à son président, M. Henri Parent.

Elle organise pour le dimanche 3 août prochain un concert au profit des victimes du terrible incendie de Fort-de-France.

Afin de donner tout l'éclat possible à la fête projetée, la Fanfare a sollicité et obtenu le bienveillant concours de l'*Union Orphéonique*, de la *Lyre Cambrésienne* et de la *Musique Municipale*.

Le concert sera donné vers 7 heures du soir, au Kiosque des Jardins publics; nous en publierons le programme dans un prochain numéro.

A l'issue du concert, bal.

Disons, dès aujourd'hui, que le produit de la location des chaises et le montant des offrandes recueillies pendant la fête seron intégralement versés au comité de l'œuvre, la Fanfare se chargeant seule de l'organisation et des frais.

CHRONIQUE REGIONALE

Tournée préfectorale agricole. — Commé nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, c'est le 28 juillet que M. le Préfet du Nord visitera les champs d'expériences d'Orchies ; il s'arrêtera également à Beuvry et à Landas.

Brevet supérieur. — Sont admis au brevet supérieur MM. Bernard et Camus.
Mention d'allemand : M. Leroux.

Certificat d'études primaires supérieures. *Aspirants admis aux épreuves orales* : MM. Begard, Camus, Cellé, Daverdon, Debil, Defrenne, Delecourt Paul, Delemer, Devos, Féquet, Flamant, Hédiard, Huret, Labossière, Lemar, Maes, Maillet, Waultier.

Industrie. MM. Barrey, Bassement, Bertrand Léon, Cornil, Cras Albert, Debeaupuis, Defretin, Delerue, Delforge, Dominé, Depréel, Foulon, Hannotiaux, Laurent, Leriche, Louis, Sené, Staincq, Vincent.

Commerce. MM. Canonne, Cazier, Desains Maurice, Desains René, Doyennette, Lœuillet, Novarès, Planque, Robin.

Agriculture. M. Pinchart.

Baccalauréat ès sciences restreint. — Sont admis définitivement :

MM. Fourmeaux, Corby, Delmatte, Drouin Lecomte, Lambret, Herlemont, Bel, Faché, Ingelrans, Lefebvre, Chimot, Guisez, Henry, Taffin, Caumartin.

Mérite agricole. — Sont nommés : officiers du mérite agricole, MM. Robillard, constructeur à Arras ; Hector Simon, cultivateur à Beuvry.

Justice de paix. — Sont nommés juges de paix à Marchiennes, M. Dusauchoy, et juge suppléant à Cassel, M. Heem.

Ecole Nationale des Beaux-Arts. — *Conservatoire national de musique de Paris.* — Bourses. — Un concours pour l'attribution de bourses départementales aux élèves-artistes (un peintre et deux musiciens) aura lieu le mardi 12 août prochain ; (Peintre), à 8 h. du matin, Ecoles académiques de Lille. (Musiciens), à 10 h. du matin, Conservatoire de musique de Lille.

Les demandes d'admission au concours doivent parvenir à la Préfecture (bureau du secrétariat général) avant le 12 août accompagnées des pièces ci-après :

1° Acte de naissance ;
2° Certificat de bonnes vie et mœurs ;
3° Déclaration du maire de la commune où est domicilié le candidat constatant la situation de sa famille et l'insuffisance de ses ressources pour pourvoir aux frais de ses études artistiques.
4° Un certificat du percepteur constatant les contributions payées par la famille.

Nouvelle des Houillères. — La souscription aux obligations des mines de Fléchinelle (Pas-de-Calais), que nous avons annoncée, a lieu samedi 26 juillet.

Elle sera close le soir du même jour.

Chronique locale

ROUBAIX

Election d'un conseiller prudhomme. — Le Maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de rappeler à ses concitoyens qu'il sera procédé le dimanche 27 juillet courant, à l'élection d'un conseiller prud'homme ouvrier de la 1re catégorie, 2e série : fileurs.

Le scrutin sera ouvert à la mairie de Roubaix, salle des adjudications, de neuf heures à midi.

Si le candidat n'obtenait pas la majorité absolue des suffrages exprimés le second tour aurait lieu le même jour de trois à six heures.

Un certain nombre de cartes d'électeurs qui n'ont pu être distribuées faute d'indications suffisantes, sont déposées au secrétariat de la mairie ou elles seront remises aux intéressés sur leur demande.

Tombola au profit des élèves pauvres, de l'école de la rue Archimède. — Les porteurs de carnets sont priés de distribuer au plus tôt les billets de tombola qu'ils possèdent encore, et de venir les payer à l'Ecole le jeudi 1er août au plus tard.

Avis important. — Tous les billets qui ne seront pas payés ou rentrés à l'école, le jeudi soir, 1er août prochain seront annulés et ne participeront pas au tirage qui aura lieu à la grande foire aux plaisirs.

Adjudication. — Une adjudication pour la construction d'un pont tournant sur le canal de Roubaix, aura lieu le mardi 19 août 1890, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à onze heures.

Le devis, y compris une somme de 3,304 fr. 87 pour dépenses imprévues, s'élève à la somme de 40,000 fr.

Le Comité lainier de Roubaix. — Nous recevons la note suivante :

Le Cateau, le 24 juillet.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié une lettre que M. François Masurel-Jonglez, président du Comité lainier de Tourcoing, adresse à M. Chavaux, président du Comité de la soie à Lyon, dans laquelle il proteste contre la part que *des représentants de l'industrie lainière, mal informés sur la question*, auraient prise au vote du Conseil supérieur de commerce relatif au droit sur les soies greges et moulinées.

La lettre de M. François Masurel renferme plusieurs inexactitudes que je tiens à rectifier comme membre du Conseil supérieur faisant partie de la sous-commission de la laine.

Tout d'abord la commission des textiles avait bien voté un droit sur les soies grèges et sur les soies moulinées à leur entrée en France; mais elle est revenue sur ce premier vote et a fini par adopter la proposition, qui lui était présentée par un membre de la sous-commission de la laine, *d'accord avec les représentants les plus autorisés de l'industrie lyonnaise.*

D'après cette proposition, que le Conseil supérieur a adoptée en assemblée plénière, les soies grèges, considérées comme la matière première des fabricants de soieries, devront entrer en franchise, et les soies moulinées payer un droit de 3 fr. afin d'accorder aux filateurs de soies français une protection analogue à celle accordée à nos filatures de laine, de coton, etc.

J'ajoute que sur les six membres dont se compose la sous-commission de la laine, *cinq ont voté avec la majorité au Conseil supérieur*, contrairement à ce que paraît supposer M. François Masurel.

Recevez, monsieur le Rédacteur, etc.

CHARLES SEYDOUX,
membre du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie

Jau de boule. — Le sieur Amand Deweirt, cabaretier, rue de l'Epeule, 111 (ancienne maison Duhem), a l'honneur d'informer le public qu'il fera bouler chez lui, le dimanche 24 août de très beaux jambons.

Le jeu commencera à 6 h. 1/2 du soir et se fera dans les conditions ordinaires.

Un aplomb de dentiste. — Une plaisante aventure s'est passée mercredi après-midi, dans le quartier du Fontenoy.

Une femme assez élégamment vêtue, et se disant être la fille d'Alphonse Berte, « l'extirpeur du ver solitaire », qui est mort il y a quelques années, se présentait dans divers estaminets du quartier du Fontenoy, où elle vendait des herbes et des pilules. C'est ainsi qu'elle se fit remettre 16 fr. 50 chez Mme Vauguet, rue du Fontenoy, en y laissant deux paquets de poudre, vingt-huit pilules et quelques sous d'herbe.

La doctoresse se résigna à restituer à la cabaretière naïve, l'argent que cette dernière lui avait trop généreusement octroyée.

Plainte a été déposée contre elle.

Mme Vanguet ne sera plus si naïve à l'avenir, car elle a eu cette fois, une leçon qui lui profitera : elle a eu en effet, des coliques violentes pendant toute la nuit.

Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie textile de Roubaix et environs. — La commission nommée par l'assemblée du 17 juillet 1890, porte à la connaissance des personnes faisant partie de la Chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile de Roubaix et environs, qu'elle a fait le dépôt du réglement de la société conformément aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884, sur les syndicats professionnels et que le siège social se trouve rue Jeanne d'Arc, estaminet Bodin (en face des Halles).

Cette commission, constituée d'après la loi est seule reconnue comme directrice du syndicat.

Les décisions prises jusqu'à présent par le comité non autorisé de la rue Vallon sont nulles.

En conséquence, les syndiqués sont prévenus que ce comité ne peut plus agir au nom de notre Chambre syndicale, attendu qu'il ne s'est pas conformé aux lois et n'a déposé ni réglement ni titre aux autorités.

Les collecteurs sont prévenus qu'à l'avenir ils ne pourront plus se présenter chez les sociétaires pour recevoir les cotisations, s'ils ne sont munis d'un permis de la commission légalement constituée.

Ils sont priés de se présenter au siège désigné ci-dessous, aujourd'hui samedi, de 8 à 9 heures du soir, pour recevoir leurs permis et leurs timbres.

Les collecteurs qui ne se présenteront pas seront considérés comme démissionnaires.

Il y aura des timbres d'une autre couleur que celle en cours.

Nota. — Des réunions auront lieu dans toutes les sections demain dimanche à 6 heures du soir.

Un sauveteur. — Plusieurs enfants jouaient jeudi soir vers six heures, sur la berge du canal, lorque l'un d'eux, le jeune Jules Verstraete, âgé de 7 ans, fit un faux pas et tomba dans l'eau.

Ses camarades appelèrent immédiatement au secours, M. Louis Vandamme, agé de 28 ans, batelier « au Franklin », qui jouait aux cartes à l'estaminet Nickess, accourut et se jeta résolument à l'eau, d'où il parvint à retirer l'enfant sain et sauf.

Il le conduisit ensuite chez ses parents qui demeurent rue St-Jean.

M. Vandamme n'en est pas à son coup d'essai; il a déjà obtenu en France, cinq médailles de sauvetage et deux en Belgique.

L'accident du boulevard de Strasbourg. M. Briet, la victime de l'accident survenu jeudi soir, vers six heures, au boulevard de Strasbourg, est dans un état très satisfaisant.

Les chiens. — Dans la journée de jeudi, cinq chiens ont été mis en fourrière et quatre contraventions établies pour divagation.

Condamnation. — Le tribunal correctionnel de Lille a, dans son audience de jeudi dernier, condamné le nommé Jean-Baptiste Deweder à deux mois de prison et 5 francs d'amende, pour outrages, ivresse et rebellion.

Un accident de voiture rue de la Gare. — Jeudi matin, vers onze heures, la voiture de M. Beulque, courtier juré à Tourcoing a, en descendant au trot la rue de la Gare, accroché à celle de M. Paul Béon, marchand de légumes rue de Lannoy.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Un accident rue de Naples. — Jeudi après-midi, le jeune Kléber Liagre, âgé de sept ans, demeurant rue de Naples, a fait un faux pas en jouant chez lui et est tombé, se fracturant l'avant-bras droit.

Il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

La foire aux pains d'épice. — Les habitants du quartier de Beaurepaire ont l'honneur de rappeler au public que la ducasse de leur quartier intitulée la « Foire aux pains d'épice » aura lieu comme les années précédentes à la fête de fabricants.

On invite les marchands forains à venir s'y installer ainsi que les propriétaires des jeux divers.

Le quartier sera pavoisé et illuminé et des bals se feront à l'estaminet du Prado, chez M. Olivier Brauquart et chez M. Jules Dorchies.

Voilà une fête qui promet d'être des plus brillantes.

Prime gratuite. — Voir à la 4e page la prime offerte par la Photographie ELKAN.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 25 Juillet

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir en séance extraordinaire.

Dix-neuf membres étaient présents sous la présidence de M. Sasselange, M. Dron, député assistait à la séance. M. Gustave Glorieux est nommé secrétaire.

Les procès-verbaux des deux dernières séances n'étant pas prêts la lecture en est renvoyée à une séance ultérieure.

Conditionnement

Le conseil autorise l'administration à signer des polices avec un certain nombre de compagnies françaises et étrangères pour l'assurance de la condition publique.

Le Conseil homologue d'autre part un marché à passer avec M. Cabalis, ingénieur à Reims, pour la transformation d'une partie des appareils en usage au conditionnement, et vote un crédit de 4,783 francs pour couvrir la dépense.

Route départementale n° 14

Dans une séance précédente, le conseil municipal avait voté un crédit de 34,000 fr. représentant la part de la ville dans la dépense de reconstruction de la route départementale N° 14, dans la traversée de Tourcoing. Toutefois le conseil émettait la réserve que les vieux grés restés sans emploi resteraient la propriété de la ville.

M. le Préfet du Nord a informé par lettre l'administration municipale que le conseil général a de son côté mis comme condition à l'adoption du projet et que les grés resteraient la propriété du département.

Le conseil sur la proposition de son président, confirme sa première délibération.

Lycée

M. le proviseur du Lycée a transmis à l'administration municipale un vœu émis par le conseil d'administration du Lycée, tendant à obtenir de la ville, que le prix du gaz fourni au Lycée soit abaissé au même taux que pour les écoles primaires.

Renvoi pour examen à la commission des Finances.

Espierre

M. le président expose au Conseil municipal un projet d'élargissement et d'amélioration du lit de l'Espierre entre le confluent du Trichon et la frontière belge.

M. le gouverneur du Hainaut s'est refusé à entrer en pourparlers avec les villes tant que l'usine de Grimonpont ne fonctionnera pas, concernant l'exécution des travaux dans la partie mitoyenne du cours de l'Espierre.

Le projet se réduirait donc à l'amélioration de l'Espierre dans la partie comprise entre le confluent du Trichon et le voisinage de la frontière.

Une discussion s'engage relativement à cette question de l'Espierre. M. Tack déclare qu'il ne votera plus rien concernant l'Espierre, tant qu'une solution définitive ne sera pas intervenue. Le projet de rectification mis aux voix est adopté par mains levées.

(A suivre).

La Foire de Tourcoing. — C'est ce soir, à 8 heures, que s'ouvre la foire de Tourcoing.

Le champ de foire paraît assez bien garni, bien que des loges d'une certaine importance ont fait défaut au dernier moment. Parmi ces dernières figure un musée, genre Grévin, qui a donné comme prétexte la mise en grève de ses ouvriers.

Place Charles-Roussel s'élève le cirque Ditter, qui s'est acquis, dans ces dernières années, une juste réputation.

Nous avons un théâtre, dont le répertoire comprend le drame, la comédie, l'opérette et le vaudeville, direction Simon.

Une ménagerie qui est, dit-on, bien montée.

Le théâtre Delhaye, absolument fidèle à la ville de Tourcoing. Quant aux jeux de tous genres ils sont très nombreux.

Après l'ouverture, nous reparlerons de la foire.

Extradés. — La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges, les nommés Lous Vanhever, 50 ans, boulanger; Marie Vanchamput, 19 ans, peigneuse, François Vaulamput, 45 ans, tous trois nés à Lokeren (Belgique), Caroline Dedoker, 47 ans, ménagère, née à St-Nicolas, poursuivis par le parquet de Termonde, pour vols qualifiés, François Balpaet, 27 ans, cordonnier, né à Mez (Belgique), poursuivi par le parquet de Gand, pour vol.

Expulsés. — Un convoi de onze expulsés a été dirigé sur la frontière par la gendarmerie de Tourcoing. Dans ce nombre se trouvait une femme Marie Lamens, condamné à trois mois de prison pour adultère.

Fraudeur. — Les préposés de la brigade mobile de Tourcoing ont arrêté jeudi soir vers onze heures, aux Phalempins, les nommés Alphonse Paquet, 27 ans, journalier demeurant à Roubaix, et Frédéric Vandespère, 28 ans, maçon, né à Mons, demeurant à Mouscron.

Ces individus portaient à eux deux une charge de 38 kilos de café vert.

Ivresse, outrage et rebellion. — La nommée Valérie Harmand, 27 ans, se disant ménagère, l'une des héroïnes de l'affaire de mœurs des Phalempins, a été arrêtée jeudi soir pour outrage, rebellion aux agents et ivresse.

Vol d'une chaise de fer. — Une des chaises en fer qui se trouvaient devant l'établissement de M. Béart, cafetier, rue de la Gare, a été dérobée. Plainte a été déposée à la police.

Musée. — Nous rappelons qu'aux termes de l'article 23 de son règlement, le Musée est ouvert tous les dimanches et jours de fêtes : le matin, de 10 heures à 1 heure, et dans l'après-midi, de 3 à 5 heures.

A l'occasion de la fête patronale, les galeries seront donc accessibles les dimanche 27 et lundi 28 courant aux heures ci-dessus indiquées.

Externat libre de filles, rue Desurmont, 43, Tourcoing. — Du 4 août au 20 septembre, cours supplémentaires de vacances de 9 heures à 11 heures.

La rentrée des classes aura lieu le 29 septembre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING

Séance du 20 Juillet 1890

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	149	déposants dont	31	nouv.	40.103	»
Blan-Seau.	1	—	0	—	50	»
Croix-Rouge.	2	—	0	—	160	»
Halluin.	13	—	4	—	3.182	»
Linselles	3	—	2	—	1.850	»
Roncq.	2	—	0	—	258	»
Bondues	8	—	6	—	1.787	»
Bousbecque.	2	—	0	—	1.150	»
Neuville.	2	—	0	—	250	»
Mouveaux.	2	—	0	—	110	»
Totaux.	184		43		48.900	»
Tourcoing.	23	remb. dont	8	soldés	14.014	67
Blanc-Seau.	6	—	0	—	1.730	»
Croix-Rouge.	2	—	0	—	60	»
Halluin.	2	—	1	—	1.002	02
Linselles.	2	—	0	—	1.050	»
Roncq.	6	—	3	—	5.519	37
Bondues.	7	—	1	—	8.108	78
Bousbecque.	4	—	5	—	3.719	19
Neuville.	3	—	0	—	1.530	»
Mouveaux.	5	—	2	—	3.754	33
	64		20		38.758	36

Administrateurs du mois de Juillet 1890 :

A Tourcoing : MM. Fidèle Carette, Emile Lehoucq, Léon Hanaut, Maurice Cordier. — Au Blanc-Seau : M. V. Petit. — A la Croix-Rouge : M. A. Wagnon. — A Halluin : M. Wattel-Roy. — A Linselles : M. J. Six. — A Roncq : M. Decottignies L. — A Bondues : M. A. Pollet. — A Bousbecque : M. Dalle Lorthiois. — A Neuville : M. Delbecque. — A Mouveaux : M. Lehoucq, J.-B.

Le Caissier,
L. LEDUC.

AVIS. — A l'occasion de la Foire, il n'y aura pas de séances les Dimanche 27 et Lundi 28 Juillet 1890.

LILLE

Œuvre Moral. — Voici les numéros gagnants de la loterie de l'œuvre Moral :

6540	7166	9859	8624	2047	4061	5595	8265
3398	7436	8566	2127	1662	728	4980	1737
274	2075	2159	4800	3939	5615	5703	7979
7696	7064	6774	1369	1695	8801	5568	3808
6583	3075	6973	7658	1325	5962	826	1350
4461	3737	2090	4706	8488	7966	8444	3061
1495	9931	5976	4892	5357	84	1163	1844
3102	7735	9653	741	5539	786	2859	2677
3692	4567	4005	6086	6534	9177	4309	9526
4911	406	6615	3602	962	7599	5374	2127
2680	2154	4118	612	3108	4480	7374	8815
8173	8022	4503	3709	446	5538	1436	1515
3019	899	363	7816	7171	8147	3420	2835
1239	1761	2129	815	4576	4161	3495	9462
6303	9312	1392	2886	9813	8473	5097	8182
2942	272	2190	5106	9488	9336	5551	2913
3126	3583	1755	1742	8350	3347	871	6838
7231	3040	6720	8953	9737	320	7417	3215
7645	2202	8609	6232	4936	8312	587	2876
5942	8186	6695	5052	5875	9478	926	8104
2096	6708	1766	1360	9607	3226	1934	1322
8712	9767	7243	6921	1352	1213	7775	1479
6026	9181	6308	743	8942	137	2517	1862
7406	6832	8143	433	8522	5557	8875	822
55	4962	8479	4131	8967	9868	5418	816
2771	1791	3876	341	3283	9725	3759	6285
4537	8474	9514	3983	7780	8235	934	7538
194	1694	4638	7982	5745	4934	3082	1132
8974	2929	8627	2083	7479	3899	1248	9506
4882	2512	62	3699	6282	9357	9519	3017
4858	7969	474	1238	9270	6042	4071	3070
700	3205	4955	3528	820	3172	6061	9075
9179	2297	4563	8237	3479	875	2584	463
6135	1640	3043	2665	6742	6126	9970	9702

Les lots seront distribués sur la présentation des billets à partir du vendredi 25 juillet jusqu'à la fin du mois, de 10 h. à midi et de 2 à 6 heures, dans la salle du Palais-Rameau, au 1er étage. Passé cette date, on devra les réclamer rue Solférino, 181.

Le nombre des billets vendus s'est élevé à 9999.

Arrestations. — Ont été arrêtés et conduits au parquet :

Désiré Logon, 66 ans, sans profession, rue des Robleds 39, pour mendicité ; Henri Minjauw, 32 ans, journalier, pour infraction à un arrêté d'expulsion ; Jules Monmerelle, 44 ans, maçon, demeurant à Néchin (Belgique), pour attentat à la pudeur sur une petite fille, âgée de 7 ans ; David Bouchery, 41 ans, ajusteur, demeurant à Marcq-en-Barœul, pour outrage public à la pudeur, ivresse et infraction à un arrêté d'expulsion ; Emile Dupont, 29 ans, chaudronnier en fer, sans domicile fixe, pour rebellion envers des agents dans l'exercice de leurs fonctions.

LE NORD

Tentative d'assassinat à Ronchin

(Nouveaux détails)

Voici de nouveaux détails sur la tentative de meurtre, commise avant-hier, à Ronchin, que nous avons été des premiers à annoncer avec une exactitude que nos lecteurs ont pu constater.

Tandis que Mme Leclercq était dehors, appelant au secours, l'assassin gagnait la campagne en suivant un petit chemin contiguë au jardin de M. Leclercq. De là il se réfugia derrière une meule de blé où personne n'osa l'arrêter, et où, paraît-il, d'après les constatations qui ont été faites, il resta pendant un certain temps.

Circonstance bizarre et surprenante au premier abord, plusieurs personnes, attirées par les cris de la femme Leclercq, ont très bien vu l'assassin fuir du côté de Lesquin ; mais aucune n'a songé à courir après lui. Ce dernier a gagné un hameau près de Lesquin, où l'on a perdu sa trace.

L'assassin

L'assassin se nomme Séraphin Scheriner, âgé de 34 ans, célibataire, demeurant à Lezennes, où il était fixé depuis très peu de temps. Les renseignements que nous avons pu recueillir ne sont pas très favorables sur son compte.

Il a déjà subi plusieurs condamnations et se trouve sous le coup d'une interdiction de séjour.

Il est sorti depuis trois mois de la maison centrale de Loos, où il a purgé une condamnation à sept ans de prison, dont deux ans pour tentative de meurtre sur un gardien.

Il s'était mis marchand d'os et de chiffons et voyageait dans plusieurs communes environnantes. Il avait quitté Lezennes depuis mardi dernier, c'est par cette circonstance que nous n'avons pu, dans notre numéro d'hier, faire connaître le nom de l'assassin. Le propriétaire lui-même n'a pu nous renseigner, par la bonne raison qu'il ne connaissait pas le nom de son locataire, celui-ci ne l'ayant jamais payé.

La conduite du maire

Aussitôt la tentative d'assassinat commise, M. Leclercq voulut prévenir la gendarmerie, mais il lui fallait un certificat du médecin, M. Dubuisset, médecin à Ronchin et légalisé par le maire, M. Leman. Ce dernier se trouvait à l'estaminet du *Cheval Noir*, quand un ami de M. Leclercq est venu pour faire légaliser le certificat. « Bah! dit le maire, cha ne presse point tant que cha! on sait ce que chest des gendarmes, demain chest bon tout de même ! » Il mit le certificat dans sa poche et le garda jusqu'au lendemain. Nous appelons pour ce fait grave toute l'attention de M. le Préfet du Nord.

L'enquête

M. Welter, procureur de la République et M. Legrand, juge d'instruction, accompagnés du greffier, sont descendus à la maison du crime hier après-midi vers quatre heures et demie.

Ils ont interrogé Mme Leclercq et plusieurs personnes, notamment le père et le frère de l'assassin, qui, mis en éveil par notre compte-rendu, sont arrivés chez M. Leclercq. Le premier est retraité de la maison Pouillet, rue de Valenciennes, où il a travaillé pendant 28 ans ; le second est marchand de parapluies. Leur conduite à tous deux est très bonne

M. Cottignies, maréchal-des-logis de la brigade de Lille et Pisarre, gendarme, se sont mis à la recherche de l'assassin, ils ont visité très longuement les communes de Flers, Lezennes et Lesquin. Ils ont recueilli partout des renseignements très importants, et tout fait espérer que Scheriner sera bientôt arrêté. D'ailleurs il n'a plus d'argent sur lui. Son signalement est distribué partout et, à la suite d'une chute qu'il a faite il y a quelques années, il lui est impossible de courir.

Le parquet est revenu à Lille vers six heures.

La victime

Mme Leclercq est toujours alitée à la suite des blessures qu'elle a reçues ; mais on espère que, sauf complications, elle sera rétablie d'ici quelques jours.

Signalement de l'assassin

Voici les renseignements complets qui permettront de reconnaître l'assassin : taille 1 m. 63, cheveux noirs, petite moustache noire, coiffé d'une casquette noire, vêtu d'un paletot marron foncé et d'un pantalon bleu marine rayé de blanc.

Marquette. — Les eaux de la Deûle sont de plus en plus infectes. Jamais on ne les a vu dans un pareil état de putréfaction.

La situation n'est plus tenable pour les riverains. Ils font appel à l'autorité compétente pour venir à leur secours avant que le choléra ait fait son apparition, car les responsabilité seraient grandes alors.

DOUAI

Orchies. — *Vol audacieux.* — Hier, vers une heure, un vol qui dénote une certaine audace chez son auteur; a été commis chez Mme Wallez, épicière, rue de Bellain, n° 29.

La nommée Julia Delbecq, dite l'Alezane, lessiveuse, s'étant introduite chez Mme Wallez, sous prétexte de faire des achats d'épiceries, profita d'un moment où elle se trouvait seule dans le magasin pour ouvrir le tiroir et déroba une somme de 52 francs. Après quoi, Mme Wallez étant survenue, la voleuse se fit servir une livre de café et sortit tranquillement.

Ce fut après son départ que l'on s'aperçut du vol. La gendarmerie, prévenue aussitôt, interrogea la fille Delbecq qui nia effrontément jusqu'au moment où une perquisition opérée chez la personne où elle travaillait fit découvrir la somme dérobée, moins 5 fr. 50. Son arrestation fut opérée par M. Payen, brigadier de gendarmerie, qui dirigea l'enquête avec une promptitude et une intelligence dignes d'éloges.

Orchies. — Jeudi vers 7 heures du soir, la voiture d'un voyageur stationnait sur la place à la porte d'un estaminet. Son cheval prit peur au passage d'une autre voiture et s'emporta, mais grâce au dévouement du dévoué Gribout, concierge à la mairie, le cheval s'est trouvé arrêté aussitôt. Notre compatriote Gribout a, de ce fait, évité des accidents qui auraient pu se produire sur le jeu de balle où étaient à jouer plusieurs amateurs.

VALENCIENNES

LE DÉMANTÈLEMENT

Le projet de loi tendant à prononcer définitivement le déclassement de Valenciennes et à ratifier la convention conclue entre la ville et le Gouvernement a été signé au dernier Conseil des ministres.

Le projet sera déposé aujourd'hui samedi à la Chambre des Députés.

Il n'est donc plus douteux qu'il ne soit voté avant les vacances parlementaires.

De ce résultat, il est juste de féliciter notre municipalité et nos représentants, MM. Alfred Girard et Jules Sirot, dont les démarches ont beaucoup contribué à hâter le dénouement de la question.

Le fait acquis, ajoutons-le, est la meilleure réponse à opposer aux critiques systématiques que l'*Echo de la Frontière* ressassait dans ses derniers numéros encore.

Le Maire de Bouchain dans la mélasse

Le maire de Bouchain vient d'être le héros d'une scène comique. Il est épicier, tout le monde le sait. Or, il y a quelques jours, il se trouvait sur son chariot pour avancer des marchandises à son domestique, lorsque, impatienté que ce dernier n'arrivait pas, il voulut descendre seul un grand pot en grès plein de mélasse. Le pot était à peine au bord du chariot que, par un faux mouvement, il fut précipité sur le pavé et brisé en mille morceaux.

Notre maire a-t-il été emporté par le poids du pot ; ou a-t-il voulu le retenir pour ne pas perdre sa marchandise ? On l'ignore, toujours est-il qu'au même instant il abandonnait son chariot et s'étendait par terre en se débattant dans la mélasse comme le diable dans un bénitier.

Il levait les bras et les jambes et il faisait des mouvements si drôles et si désespérés qu'un de ses voisins, qui a déjà fait plusieurs sauvetages, courut à son secours ; mais lorsqu'il arriva sur le théâtre de l'accident, l'épicier avait disparu.

Heureusement, il ne s'est fait aucun mal.

Anzin. — *Parents dénaturés.* — Le 10 juillet, la femme Pesin abandonnait le domicile conjugal, laissant à la charge de son mari quatre enfants en bas-âge. Le lendemain, le père disparaissait lui-même, sans plus s'occuper de ses enfants.

Déclaration ayant été faite à M. le commissaire de police d'Anzin, celui-ci fit le nécessaire pour que ces malheureux abandonnés fussent admis à l'hospice.

Pendant cet intervalle, le 17 juillet, les enfants qui avaient été recueillis provisoirement par un voisin, jouaient sur la route de Condé, à la Bleuse-Borne, lorsqu'ils aperçurent leur mère se dirigeant vers le tramway. Les pauvres petits, des larmes pleins les yeux, coururent immédiatement après celle qui leur avait fait le triste cadeau de la vie, et la supplièrent de ne pas les abandonner.

Cette mère dénaturée passant outre aux supplications de ses enfants, se disposait à monter sur le train lorsque l'un d'eux la saisit par les jupons. Elle se retourna et d'un violent coup de pied l'envoya rouler sur la chaussée.

La femelle d'un animal quelconque défend ses petits jusqu'à la mort ; cette femme, dont l'espèce est heureusement fort rare, non seulement reste impassible devant les supplications de sa nitée, mais la repousse brutalement quand celle-ci vient réclamer sa place.

Les voyageurs du tramway morigénèrent cette femme pour sa brutalité, mais ils ignoraient qu'elle abandonnait ses enfants, sans cela ils l'eurent jetée hors de la voiture comme un animal nuisible.

Une enquête est ouverte et tout fait supposer que la coupable sera arrêtée.

DUNKERQUE

Accident. — Le même jour, dans l'après-midi, en jouant près de la porte de Bourbourg le jeune Boudry, Théophile, âgé de 11 ans, dont les parents habitent rue du Jeu-de Mail, fit une chute et se fractura le bras droit. Après avoir reçu quelques soins cet enfant a été transporté à l'hôpital.

Un autre accident qui aurait pu avoir des conséquences très graves, s'est produit hier après-midi sur la route de Bergues.

Un landau appartenant à M. Wattebled, loueur de voitures à Dunkerque quittait Bergues. Quatre personnes se trouvaient dans le véhicule, lorsque tout-à-coup la fourche qui retient les brancards se brisa.

Le cheval eut peur et s'emballa.

MmeV., qui se trouvait dans la voiture sauta sur la route, mais elle s'y prit si malheureusement qu'elle tomba sous les roues qui lui passèrent sur les jambes.

Une autre personne a été également blessée.

Le cocher a enfin pu maîtriser son cheval et une voiture fut mandée à Bergues pour reconduire les blessés à Dunkerque.

Les blessures reçues par Mme V., sont sérieuses, mais non de nature à entraîner des suites graves.

Une folle. — Hier après-midi, vers une heure, la police a placé dans une voiture, non sans difficulté, la servante de la maison portant le numéro 6 de la rue du Four-à-Chaux.

Cette malheureuse, qu'on accuse de folie, s'est débattue et criait à la foule qu'elle n'était pas folle et qu'on la persécutait. Cette infortunée, qui est âgée d'une trentaine d'années, a été conduite à l'hôpital où elle sera mise en observation.

L'assassin du malheureux Désiré Daily, Etienne Minneboo, est arrivé hier à Dunkerque, où sera continuée l'instruction et a été écroué.

La veille de son départ de Douai, il a essayé de se pendre dans sa cellule, mais la corde s'est rompue.

Le corps est tombé à terre au moment où passait un gardien de ronde qui a jeté un regard par le guichet et a vu notre homme à terre. Il est entré et lui a donné tous les soins nécessaires.

St-Pol. — Un procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Alfred P..., Henri P... et Elie P..., journaliers, pour vol de piquets en bois, au préjudice de M. Jacob.

Bollezeele. — Avant-hier après-midi, on a trouvé dans une mare dépendante de la pature de Mme Achte, le cadavre du nommé Edmond Faucken, âgé de 46 ans, journalier.

Faucken avait disparu de son domicile le 11 juillet et on suppose qu'il est tombé à l'eau en traversant nuitamment la pature.

Spycker. — Le nommé Bayart, un idiot a brisé, à coups de pied, un des vitraux de l'église.

Un procès-verbal a été dressé à sa charge.

Millam. — Le nommé Swartvagher a été trouvé pendu.

On ignore les causes du suicide. A demain les détails.

PAS-DE-CALAIS

UN SCANDALE CLÉRICAL

A ARRAS

Décidément, le parti clérical joue de malheur en ce moment dans le Pas-de-Calais.

Au moment où le scandale de Boulogne excite l'indignation générale, un fait de même genre vient de se produire à Arras.

Hier soir, vendredi, vers six heures, M. chabot, commissaire central, fut informé qu'un prêtre se livrait, sur les remparts, aux actes les plus obscènes, faisant des propositions révoltantes à de jeunes enfants.

Immédiatement, M. Chabot mit ses agents en campagne et, une heure après, on amenait à son bureau l'ecclésiastique en question.

Là, notre ensoutané déclara appartenir au diocèse de Narbonne et se mit à nier effrontément les faits.

Devant les réponses concordantes des petites filles, qui accusaient nettement le prêtre, M. Chabot le fit conduire sous bonne garde, au parquet.

A neuf heures du soir, M. le Procureur de la République est arrivé au tribunal pour ouvrir l'information.

Il interroge en ce moment l'inculpé et les enfants.

Au dehors, une foule immense encombre les abords du Palais-de-justice. Toutes les rues voisines sont barrées par la police qui maintient à grand peine la foule toujours grossissante.

Au moment du départ du courrier, la police se trouve presque débordée.

Un exprès est envoyé à la caserne de gendarmerie pour demander main-forte. Les gendarmes arrivent au pas de course et chargent la foule, très gouailleuse, qui chante des refrains anti-cléricaux.

De formidables huées s'élèvent à chaque instant.

Béthune. — *Le Préfet du Pas-de-Calais.* — Nos lecteurs se rappellent que M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, n'a pu par suite d'une indisposition sérieuse, assister aux opérations du conseil de révision dans l'arrondissement de Béthune.

Le banquet par souscription qui devait lui être offert à cette occasion à Béthune, a du être remis à une date ultérieure.

Le préfet du Pas-de-Calais viendra dimanche prochain à Béthune. Il arrivera à dix heures du matin et sera reçu à la gare par M. Mercier, sous-préfet de l'arrondissement et la municipalité béthunoise.

Les réceptions auront lieu de 10 heures 1/2 à 11 heures 1/2.